



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

DELIBERATION

Année : 2025
Numéro : 2
Objet : COMPTES DE GESTION 2024.

Le mardi 15 avril 2025, le comité syndical convoqué le 25 mars 2025 s'est réuni à le Poët-Laval, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Richard **BOUQUET**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Dominique ARNAUD .
Bourdeaux :	Madame Catherine PEYSSON , monsieur Thierry DIDIER , Robert LEYMAN .
Bouvières :	Monsieur Damien BOMPARD .
Comps :	Jean-Pierre FABRE .
Crupies :	Monsieur Max PERMINJAT .
Dieulefit :	Madame Geneviève MORENAS , messieurs Christian BUSSAT , Marc EBERHARD , Sylvain JEAN .
Eyzahut :	Madame Fabienne SIMIAN .
La Bégude de Mazenc :	Messieurs Laurent BARBE , Marc-André BARBE , Patrick FAYN , Gaël LEOPOLD .
La Roche Saint Secret :	Excusé.
Le Poët-Laval :	Madame Francette CHAPUS , messieurs Richard BOUQUET , Patrick CHASSEPOT , Jérôme CUCHE , Patrice MAGNAN .
Les Tonils :	Monsieur Jean-François POISSON .
Montjoux :	Monsieur Philippe PATRY .
Orcinas :	Monsieur Maurice ROUSSET .



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

Pont de Barret :	Absent.
Rochebaudin :	Messieurs Eric KETLEY , Stéphane GALDEMAS .
Salettes :	Absent.
Souspierre :	Monsieur Pierre MOSSAZ .
Teyssières :	Madame Mireille BLANC .
Vesc :	Excusé.

Délégué(e)s présent(e)s : 28
Procuration : 4
Quorum : 20

Délégué(e)s excusé(e)s : Madame Mireille Brun (procuration à monsieur Thierry Didier), madame Anne Desloges (procuration à monsieur Jean-François POISSON), madame Frédérique LECOINTE (procuration à monsieur Philippe Patry), monsieur Jacques Glayze (procuration à monsieur Marc Eberhard).

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur du Syndicat accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts,



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion (eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif) dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Acte certifié exécutoire du fait de sa publication
et de sa transmission en Préfecture le 22/04/2025

Le Président,

Richard Bouquet